Image not found or type unknown

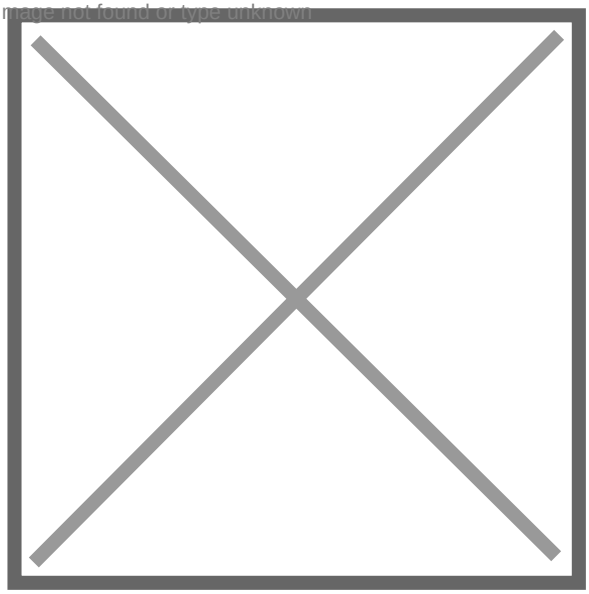

Question sur le jugment de divorce

Par **mpionnier**, le **14/12/2009** à **12:36**

Bonjour,

Je suis divorcée depuis le mois de juin 2005 et mon ex mari est reparti vivre en vendée chez ses parents alors que moi je suis restée en région parisienne.

D'après le jugement au vu de la distance, il a été décidé d'un commun accord que notre fille passerait la totalité des vacances de la Toussaint et de février ainsi que la moitié des vacances de noël, de Pâques et d'été avec son père.

Nous n'avons jamais eu de très bons de rapport depuis le divorce car il a très vite laissé notre fille de côté ne l'appelant pour ainsi dire jamais sauf quand ses parents le lui demandait. Et plusieurs fois il est parti sans jamais laisser d'adresse et notre fille allait donc de ce fait en vacances non pas chez son père mais chez ses grands parents.

Mon ex mari est une nouvelle fois parti de chez ses parents et nous n'avons, depuis le mois d'avril, aucune nouvelle de sa part.

Etant déçue par son comportement, notre fille ne veut, non seulement, plus en entendre parler mais ne veut plus aller en vacances chez ses grands parents en vendée car selon ses dires, elle en a "marre d'entendre des choses méchantes sur moi ou mon compagnon".

j'ai donc décider de la soutenir a 200% et de ne pas la laisser aller chez ses grands parents contre sa volonté.

Qu'est ce que je risque en faisant cela? Est ce que mes ex beaux parents oeuvent porter plainte pour non présentation d'enfants malgré le fait que mon ex mari soit parti sans laissé

d'adresse?

Merci pour votre réponse, cordialement.

Par **jeetendra**, le **14/12/2009** à **13:45**

[fluo]CIDFF de l’Essonne[/fluo].
Centre d’information sur les droits des femmes et des familles.
17 cours Blaise Pascal,
91000 EVRY.
Tél : 01-60-79-42-26

Bonjour, contactez cette Association (cidff) à Evry, ils tiennent des permanences juridiques à l'attention des familles et vous expliqueront vos droits de mère, vous aideront en ce sens, bon après-midi à vous.

Par **mpionnier**, le **14/12/2009** à **13:47**

merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés